

Le 13 octobre 2023

Par courriel seulement

Natalie Jeanneault
Greffière du Comité permanent de l'environnement
et du développement durable Chambre des communes
131, rue Queen, bureau 4-37
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Courriel : ENVI@parl.gc.ca

Madame,

Objet : Invitation à comparaître devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable le 19 octobre 2023

Je vous remercie de votre invitation à comparaître devant le Comité. Étant donné que j'ai seulement reçu votre invitation le vendredi 6 octobre et que vous demandez que je compare jeudi prochain, je ne serai pas en mesure de modifier mes engagements et mon horaire. Je suis donc dans l'impossibilité de prendre cette demande en considération pour l'instant.

Comme je l'ai indiqué lors de ma comparution devant le Comité en avril, l'Alberta Energy Regulator continue de surveiller avec diligence les actions de l'Impériale afin de répondre aux exigences de l'ordonnance de protection de l'environnement liée au projet Kearl. Cela comprend le fait de s'assurer que l'Impériale fournit des mises à jour régulières aux collectivités autochtones locales, qui sont également affichées publiquement [ici](#).

Aux termes de l'ordonnance de protection de l'environnement, l'Impériale est tenue de fournir une variété de documents à l'AER, qui sont également transmis aux collectivités et à Environnement et Changement climatique Canada (ECCC).

En avril, j'ai indiqué que le conseil d'administration de l'AER a fait appel à Deloitte pour fournir un examen par un tiers des actions, du rendement, des normes et des procédures de l'ARL en ce qui concerne la gestion des deux incidents survenus aux sables bitumineux de Kearl. Dans le cadre de cet examen, Deloitte a notamment rencontré de façon indépendante des collectivités autochtones afin de comprendre leurs préoccupations. Deloitte a terminé ses travaux et le conseil d'administration de l'AER a accepté le rapport et toutes les recommandations qu'il contient. Le conseil d'administration de l'AER a chargé la direction de préparer un plan d'action afin de donner suite à toutes les recommandations contenues dans le rapport. Le 27 septembre, le conseil d'administration de l'AER a fourni le rapport de Deloitte aux collectivités et à ECCC. Le rapport a aussi été rendu public [ici](#).

La surveillance de la qualité de l'eau des rivières de la région se fait en collaboration avec Alberta Environment and Protected Areas, ECCC et les collectivités locales. Tous les résultats sont facilement accessibles via un site Web collaboratif et sont entre les mains des fonctionnaires d'ECCC.

Étant donné que l'information relative à ces incidents a été communiquée de façon publique, transparente et exhaustive, et que l'AER s'est engagé à améliorer ses communications avec les collectivités, on ne sait pas exactement quelle information le Comité n'a pas à sa disposition. Nous continuons de travailler de façon positive et collaborative avec le personnel d'ECCC sur le terrain et nous sommes prêts à répondre à toute demande d'information précise du Comité à l'heure actuelle.

L'Alberta Energy Regulator a pour mandat de veiller au développement sûr, efficace, ordonné et écoresponsable du pétrole, des gaz bitumineux, du gaz naturel, du charbon, de l'énergie géothermique et des ressources minérales présentes dans la saumure, tout au long de leur cycle de vie. Pour ce faire, nous nous concentrons sur cette tâche en Alberta.

L'AER continue de superviser une enquête sur les deux incidents distincts qui se sont produits au site du projet Kearl Oil Sands de l'Impériale. Il est primordial de faire preuve de diligence dans le cadre du processus d'enquête afin de protéger le processus juridique, ainsi que notre capacité de mettre en œuvre toutes les options d'application de la loi.

Cordiales salutations,

Laurie Pushor, PDG